

Équipements de protection individuelle

Chaussures de protection

Sur cette page

[Que doit-on savoir au sujet des chaussures de protection?](#)

[Comment choisir des chaussures de protection?](#)

[Que doit-on savoir sur l'ajustement et l'entretien des chaussures de protection?](#)

[Quels symboles dois-je trouver sur les chaussures appropriées?](#)

Que doit-on savoir au sujet des chaussures de protection?

Le port de chaussures de protection appropriées est nécessaire lorsque vous êtes exposé à des risques de blessures aux pieds sur les lieux de travail.

- Pour assurer une protection adéquate des pieds, il importe de mettre en place un programme de protection complet traitant du choix, de l'ajustement et de l'entretien des chaussures d'une part et, d'autre part, prévoyant la formation des travailleurs et la tenue des inspections appropriées.
- Les chaussures de protection servent à protéger les pieds contre un grand nombre de blessures, le plus souvent associées à l'impact d'un objet lourd ou encore à la compression ou à la perforation causée par celui-ci.
- Les chaussures de protection doivent être choisies en fonction des risques présents dans le milieu de travail. Se reporter à la norme CSA Z195-14 (R2023), Chaussures de protection.
- Choisir des chaussures conformes aux exigences du Groupe CSA. Vérifier qu'elles assurent la protection requise contre les risques connus et qu'elles sont munies de semelles adaptées aux conditions de travail.
- Assurer une protection du métatarse (dessus du pied, entre les orteils et la cheville) lorsque le travailleur est exposé à ce type de blessures.

Le document Réponses SST intitulé [Confort et sécurité des pieds au travail](#) contient des renseignements plus détaillés sur le soin des pieds et le choix de chaussures de protection appropriées.

Comment choisir des chaussures de protection?

Les chaussures de protection doivent être choisies en fonction des risques présents sur le lieu de travail. On doit procéder à une évaluation du lieu de travail et des tâches effectuées par le travailleur afin d'identifier les risques suivants :

- Risques liés aux matériaux manipulés ou utilisés par le travailleur.
- Possibilité de chute d'objets ou de coup sur les pieds.
- Matériel ou équipement qui peut rouler sur les pieds.
- Objets tranchants ou pointus pouvant blesser le dessus du pied.
- Pénétration de corps étrangers dans la plante ou sur le côté du pied.
- Exposition à des matières corrosives ou irritantes.
- Atmosphères explosives présentant un risque de décharges d'électricité statique.
- Dommages aux composants ou au matériel électronique sensible aux décharges d'électricité statique.
- Contact avec des conducteurs de basse ou de moyenne tension (p. ex. 220 volts ou moins).
- Les surfaces de marche ou les conditions environnementales auxquelles le travailleur peut être exposé (p. ex., couvre-sol non fixé, surfaces lisses, température, surface mouillée/huileuse, produits chimiques, etc.).

On doit évaluer également les risques suivants :

- Surfaces de marche inégales ou terrain accidenté pouvant causer des blessures aux chevilles.
- Exposition à des températures extrêmes, chaudes ou froides.
- Glissades et chutes sur des surfaces de marche glissantes.
- Exposition à l'eau ou à d'autres liquides qui peuvent endommager les chaussures et causer une blessure au pied.
- Exposition à des machines rotatives ou abrasives (p. ex. des scies à chaîne ou broyeur).

Que doit-on savoir sur l'ajustement et l'entretien des chaussures de protection?

Ajustement

- Essayer les nouvelles bottes au milieu de la journée. Les pieds enflent naturellement durant la journée.
- Marcher, les nouvelles chaussures au pied, pour vérifier le niveau de confort qu'elles procurent.
- Les bottes doivent laisser amplement d'espace pour les orteils (environ 12,5 mm entre les orteils et le bout de la chaussure). La chaussure ne s'agrandira pas à l'usage.
- À l'achat de vos bottes, prévoir assez d'espace pour pouvoir enfiler une deuxième paire de chaussettes ou insérer des supports plantaires. Essayer les nouvelles bottes avec les supports ou les bas portés habituellement au travail. Vérifier avec le fabricant si l'ajout de semelles peut changer le niveau de protection.
- Une fois lacées, les bottes doivent s'ajuster soigneusement au talon et à la cheville.
- Les bottes doivent être lacées jusqu'en haut. Noter que les bottes à tige montante protègent contre les blessures des chevilles.

Soin

- Les chaussures doivent être imperméabilisées à l'aide d'un enduit protecteur.
- Vérifier régulièrement l'état de vos chaussures (p. ex. fissures dans les semelles, cuir brisé, ou embouts protecteurs exposés).
- Les chaussures usées ou défectueuses doivent être réparées ou remplacées.
- L'humidité et l'usure des chaussures réduisent sensiblement la protection qu'elles assurent contre les chocs électriques.
- Les chaussures dont la semelle a été perforée ou a subi un coup ne montreront aucun signe de dommage visible. Il est conseillé de remplacer la chaussure après tout incident.

Quels symboles dois-je trouver sur les chaussures appropriées?

Les symboles ou les marques ci-après vous aideront à déterminer quelles chaussures conviennent aux tâches à effectuer.

Choix des chaussures de protection

Marques	Critères	Utilisation prévue
	Triangle vert indiquant que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 1 (pouvant résister à des chocs d'au plus 125 joules)	Travaux industriels ou travaux lourds, y compris le secteur de la construction, exécutés en présence ou à l'aide d'objets pointus, des clous par exemple.
	Triangle jaune indiquant que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2 (pouvant résister à des chocs d'au plus 90 joules)	Travaux industriels légers exigeant la protection des orteils et la résistance aux perforations.
	Le rectangle bleu indique qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 1 sans semelle résistant aux perforations.	Tout milieu de travail industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.
	Rectangle gris indiquant qu'il s'agit d'une chaussure à embout protecteur de classe 2 sans semelle protectrice.	Tout milieu de travail industriel et non industriel pour lequel une semelle résistant aux perforations n'est pas nécessaire.
	Rectangle blanc orné de la lettre grecque oméga, de couleur orange, indiquant que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux chocs électriques.	Tout milieu de travail industriel au sein duquel un travailleur peut accidentellement entrer en contact avec un conducteur électrique sous tension. Avertissement : La résistance aux chocs électriques diminue rapidement en milieu humide et avec l'usure.
	Un rectangle jaune orné des lettres noires SD indique des chaussures antistatiques.	Tout milieu de travail industriel au sein duquel des charges électrostatiques peuvent poser des risques pour les travailleurs ou l'équipement. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être portées en cas de contact possible avec des conducteurs électriques sous tension.

Choix des chaussures de protection		
Marques	Critères	Utilisation prévue
	Le rectangle jaune indique que la chaussure est munie d'une semelle résistant aux perforations et d'un embout protecteur de classe 2. (Chaussures super antistatiques)	Tout milieu de travail industriel au sein duquel des charges électrostatiques peuvent poser des risques pour les travailleurs ou l'équipement. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être portées en cas de contact possible avec des conducteurs électriques sous tension.
	Un rectangle rouge orné de la lettre C blanche indique une chaussure conductible.	Tout milieu de travail industriel au sein duquel des charges électriques de faible puissance peuvent poser des risques pour les travailleurs ou l'équipement. Avertissement : Ces chaussures ne doivent pas être portées en cas de contact possible avec des conducteurs électriques sous tension.
	Un rectangle gris foncé orné de la lettre M indique une protection du métatarse. Remarque : Une protection des orteils est requise pour toutes les chaussures offrant une protection du métatarse.	Tout milieu de travail au sein duquel des objets lourds peuvent blesser le métatarse du pied.
	Les bottes qui arborent le symbole d'un sapin vert offrent une protection contre l'utilisation des scies à chaîne.	Pour les travailleurs forestiers ou les autres personnes qui travaillent ou qui transportent des scies à chaîne ou tout autre outillage de coupe portatif.

REMARQUE : Une indication du niveau de résistance au glissement sera apposée sur l'emballage, sur la chaussure ou sur une fiche de produit.

Remarque : Certaines normes du Groupe CSA sont accessibles en ligne. Pour y accéder, vous devez d'abord créer un compte sur « CSA Communities ».

Rendez-vous sur : <https://community.csagroup.org/login.jspx?referer=%252Findex.jspx>

Une fois connecté, cliquez sur le texte sous le visuel « OHS Standards / View Access ».

Sélectionnez la juridiction de votre choix pour consulter les normes du CSA citées dans cette législation.

Les normes peuvent également être achetées auprès du Groupe CSA :

<https://store.csagroup.org/>

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-02-04

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.